



RÉGION ACADÉMIQUE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

INSPECTION
PEDAGOGIQUE
REGIONALE

ESPAGNOL

Dossier suivi par
Joël CHAMBERTIN
Téléphone
05.96.52 27 28
Fax
05.96.52 27 29
Mel
Ce.ipr
@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schoelcher
cedex

Schoelcher, le 3 octobre 2017

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE
INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL
D'ESPAGNOL

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs
D'ESPAGNOL

S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs
D'Etablissement
Collèges et Lycées publics et privés

Objet : Lettre de rentrée 2017-2018

Référence : IPR/JC/MJB/N° 17 - 716

Beaucoup d'énergies ont été déployées à tous les niveaux pour faire évoluer le collège. Il importe que nous nous placions résolument dans cette dynamique pour accompagner les élèves au mieux et garder ainsi confiance dans la noblesse de notre mission.

Il s'agira tantôt de conforter l'existant tantôt d'accompagner de nouveaux dispositifs. Que ce soit au collège, au lycée général ou au lycée professionnel nous soulignons quelques fondamentaux qui seront rappelés en temps utile.

Le premier concerne le rapport au temps qui fait l'objet de rappels fréquents lors des formations ou des inspections. L'inspection générale n'a pas manqué de souligner ce qui semble une constante en classe de langue :

« Le plus frappant concerne la difficulté à se débarrasser de la « pression » du temps : lors d'une séquence, le professeur ne laisse jamais aux élèves le temps de chercher la réponse à la question posée comme si la séquence devait répondre à un déroulement et à un programme prédéfini. »

(Rapport IG (2011-010) sur la mise en œuvre de la réforme du lycée (Février 2011)).

Est-il besoin de commenter ?

Pour le deuxième qui fera l'objet de notre attention il s'agira de bien distinguer les processus d'apprentissage et d'évaluation qui sont parfois confondus, surtout dans les activités langagières orales.

Enfin il n'est sans doute pas inutile de rappeler 2 articles du référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation. L'article 4 sur la prise en compte de la diversité des élèves et l'art 10 qui prône le travail en équipe. Qu'il soit disciplinaire ou interdisciplinaire.

➤ Le collège :

Arrive le temps de l'acte 2 de la réforme du collège.

La philosophie générale est de poursuivre ce qui marche, avec le souci constant de la réussite des élèves et la réduction des inégalités :

- L'introduction de la 2nde LVE se fera toujours en classe de 5^{ème}.
- La continuité ne sera plus la condition absolue pour l'ouverture des classes bilangues en 6^{ème}.
- Les sections euro caribéennes sont rétablies.
- Les disciplines non linguistiques pourront faire l'objet, pour une partie de l'horaire, d'un enseignement en LVE ou LVR.
- Les EPI continuent d'exister mais avec des thématiques libres. Les LVE ont, comme par le passé, toute leur place dans ces enseignements.

➤ Le Lycée

Des rappels seront faits en temps opportun sur la dimension culturelle à prendre en compte dans le traitement des notions ainsi que sur les démarches elles-mêmes.

Dès cette année débutera une réflexion sur la réforme du baccalauréat prévue pour 2021. Il nous appartiendra de prendre part à cette réflexion qui devrait permettre aux LVE de conforter leur présence de plus en plus affirmée dans les différentes sections. Autant que possible dans des formes qui respectent à la fois l'esprit de l'enseignement des langues et les exigences sociétales.

S'agissant du baccalauréat, il est bon de rappeler que pour certaines sections technologiques (STL- STI2D – STD2A) depuis la dernière session la 2^{ème} LVE est obligatoire.

Pour ce qui concerne spécifiquement la section hôtellerie restauration les nouvelles modalités de l'épreuve du BAC entrent en vigueur à la session 2018. Des informations et formations seront faites en ce sens. Il convient juste de préciser que les niveaux d'exigence sont les mêmes que pour le baccalauréat général.

Textes de référence :

- Arrêté du 15/02/2016 – BO n° 11 du 17/03/2016 (annexe 5 sur les programmes de langues vivantes.
- Note de service du 4/07/2017 – BO n° 26 du 20 juillet 2017 sur les épreuves du BAC STHR.

➤ Les concours

Les modalités de l'an dernier sont reconduites, à savoir :

- Pas de préparation prévue pour les écrits de l'agrégation. Un accompagnement est possible pour la préparation des épreuves orales.
Faut-il rappeler, à l'attention des enseignants contractuels, la nécessité de présenter les différents concours de recrutement, seuls gages d'un emploi stable ?
Le nombre important de lauréats que l'académie se réjouit d'accueillir cette année, réduit d'autant les possibilités offertes par le passé aux non titulaires...

➤ L'évaluation des enseignants : PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations)

A partir de cette rentrée la carrière des enseignants sera gérée selon de nouvelles modalités. 3 grands rendez-vous jalonnent la carrière des fonctionnaires. En dehors de ces rendez-vous, une attention particulière sera portée à l'accompagnement. Toutes les informations nécessaires vous seront communiquées par les corps d'inspection et les chefs d'établissements.

Cette rentrée se fait dans un contexte particulier. Il nous appartient de trouver la motivation nécessaire pour faire de cette année scolaire une nouvelle étape dans le renforcement des acquis et l'innovation pédagogique.

Que tous les succès soient au rendez-vous, pour vous et pour vos élèves.

